



Une classe d'intervention du PAQUE  
© Coopération suisse au Bénin

## Programme

Durée : 2019 - 2031

Budget CHF 20'000'000  
soit env. 12 milliards FCFA

## Phase actuelle

Durée : 2019 – 2024

Budget : CHF 8'500'000  
soit env. 5 milliards FCFA

## Partenaires/Acteurs

Secteur privé

Organisation suisse à but non lucratif  
UNICEF, Action Education, Plan  
International Bénin, MEMP, MEFSTP

## Zone d'intervention

Départements : Borgou, Alibori,  
Atacora, Donga et Zou.

## Citation

*« A Koni, commune de Nikki, l'UNICEF et la Coopération suisse soutiennent le projet de champ scolaire porté par les communautés dans le cadre du PAQUE. 500 plants d'anacardiens ont été mis en terre sur un espace de 5 hectares situé sur le domaine de l'école. A terme, le revenu de l'exploitation de ce champ servira à financer l'école de Koni. »*

Mission conjointe UNICEF/Coopération suisse de suivi du PAQUE

## Une éducation de qualité pour tous

L'éducation au Bénin souffre d'un manque de qualité : enseignants en nombre insuffisant et pas bien formés, matériel scolaire et encadrement pédagogique insuffisants. La Suisse s'est engagée fortement pour la formulation du nouveau Plan sectoriel de l'éducation 2018-2030.

Forte de son expertise en matière d'éducation et sur la base des résultats clés obtenus à travers les autres programmes du portefeuille éducation, sa contribution au PAQUE vise à améliorer la qualité de l'éducation et des résultats de l'apprentissage au niveau de l'éducation de base au Bénin.

Les groupes bénéficiaires de ce programme sont :

- 1'090'000 élèves dont 50% de filles répartis dans 1'820 établissements scolaires des départements de l'Atlantique, du Zou, du Borgou, de l'Alibori et de l'Atacora;
- Enseignants de 1'820 établissements scolaires de l'Atlantique, du Zou, du Borgou, de l'Alibori et de l'Atacora ;
- Élèves-instituteurs et élèves professeurs
- Inspecteurs et conseillers pédagogiques.

A moyen terme, le taux d'achèvement de l'éducation de base, notamment celui des filles, et les acquis d'apprentissage se seront améliorés.

Les rôles et responsabilités des ministères de l'éducation primaire et secondaire et des communes dans le suivi du travail des enseignants seront clarifiés et renforcés, en particulier dans les départements défavorisés du nord (Borgou, Alibori, Atacora).